Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 rabiaa II 1442
20 Novembre 2020

N° 85

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2566**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2570**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2579**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2582**
Avis aux créanciers..... **2586**
Convocations
Sociétés anonymes **2588**
Autres sociétés **2594**
Divers
Avis au public..... **2594**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement des mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et du P.D.G.

Société NAPLOUSE

MF : 040827K

Siège social : 19 rue Naplouse Tunis

Il appert du :

1) Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2020 enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 20 juillet 2020 sous le n°20703713, que Messieurs Hatem Chaabouni, Tarek Chaabouni, Slim Chaabouni et Moez Ahmed Chaabouni ont été nommés administrateurs de la société et Monsieur Lotfi Kamoun commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans 2020, 2021 et 2022, et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2022.

2) Procès-verbal du conseil d'administration du 10 juillet 2020 enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 20 juillet 2020 sous le n°20703712, que le mandat de Monsieur Hatem Chaabouni Président Directeur Général de la société a été renouvelé pour trois ans 2020, 2021 et 2022.

Dépôt : deux exemplaires des PV de l'AGO et du conseil d'administration et des états financiers ont été déposés au guichet central du registre national des entreprises en date du 28/7/2020 sous le n°202054184.

2020T01105SANB2

Nomination du Président Directeur Général de la Société d'Etudes et d'Aménagement Skanès - Monastir

Société anonyme

Au capital de : 1.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Turkana, Imm. Jrad - Tunis 1053 Les Berges du Lac

R.C : B11995

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 30 octobre 2020, enregistré à la recette des finances El Bouhaira, sous le n°20706446, quittance n°073788M, dont un exemplaire a été déposé au centre National du Registre des Entreprises le 10 novembre 2020 sous le numéro de dépôt 2020104910, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Issam Hammami Président Directeur Général de la Société d'Etudes et d'Aménagement Skanès - Monastir en lui déléguant les pouvoirs prévus par les articles 24 et 25 du statut.

2020R02513SANB2

Notice d'augmentation de capital

De la société anonyme ALCAZAR HOLDING SA

Capital social : 3.685.000,000 Dinars

Siège social : 40 Rue Taieb Mhiri - Carthage Hannibal - Tunis, Tunisie

MF : 1309374W/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Août 2019 enregistré à la recette des finances à Carthage le 3/10/2019, Quittance n°M069410, Enregistrement n°19701759, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital par conversion de compte courant actionnaire de M. Malek Meslemani qui présente le 30/8/2019 un solde créditeur de 430.000 dinars, pour le porter de 3.685.000,000 DT à 4.115.000,000 DT, par émission de 43.000 actions de dix dinars (10 DT) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire, a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription en totalité à M. Malek Meselmani CIN n°08410691 pour 43.000 actions à libérer intégralement par conversion de compte courant actionnaire. Les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription. Il a été déposé une copie à l'RNE sous le n°AC081832020 le 13/11/2020.

2020X01631SANB2

"CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE"

Société anonyme

Capital social : 16.475.000 Dinars

Siège social : 33, Rue d'Italie - 1000 Beb Bhar

Identifiant Unique : 1383996P

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/5/2020 enregistré à la recette à la recette des finances Avenue de la Gare - Tunis le 11/8/2020 sous le Qn°M035425 En°20703656

- Adoption des statuts mis à jour.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/02/2020 enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare le 7/5/2020 sous le Qn°M018534 En°20701787.

Les actionnaires ont décidé de nommer en qualité d'administrateur la société ATTIJARI SICAR

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 28/8/2020.

2020402182SANB2

Notice d'augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

KNAUF PLATRES SA

Société anonyme

Capital social : 1.101.640 Dinars

Siège social : Zone Industrielle M'Ghira - Lot n°9 Fouchana - 2082 Tunisie

MF : 005905G/A/M/000

CNSS : N°55890 - 18

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 6/7/2020, les actionnaires de la Société «KNAUF PLATRES SA» ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de 3.898.360 dinars, par l'émission de 389 836 actions nouvelles de 10 dinars chacune. Le capital social est porté de 1.101.640 dinars à 5.000.000 dinars.

1- Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- Les 389. 836 actions nouvelles à créer ont une valeur de dix (10) dinars chacune.

3- Dépôt préalable : Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6/7/2020, a été déposée au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous dont une Attestation délivrée par le Greffier en date du 11/11/2020 sous le n°AC021802020.

4- Banque dépositaire des fonds : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - Agence Mghira (K 2) au Compte n° :

TN59 0804 7020 0232 0013 7140.

2020402345SANB2

Notice d'information pour augmentation de capital

(Article 164 du code des sociétés commerciales)

CNSS : N°171871-84

LA GRIFFE INTERNATIONALE S.A.

Société anonyme

Au capital de 100 000 dinars

Siège social : C/O LABEL & PACK Zone Industrielle Borj Cedria Hammam-Lif

MF : 719447VAM

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 octobre 2020 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés sous le n°20506408 quittance n°008065 acte déposés au RNE de Ben Arous le 10/11/2020 dossier AC n°021782020, il a été décidé une augmentation de capital pour le porter de 100.000 dinars à 1.520.000 dinars par conversion du compte courant d'un actionnaire :

Dénomination : LA GRIFFE INTERNATIONALE S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : toute activité industrielle, commerciale, d'achat, de vente, courtage,

représentation et dépôt portant sur les étiquettes, rubans soieries.

Durée de la société : 99 ans sauf dissolution anticipée

Montant de l'augmentation de capital : Un million quatre cent vingt mille dinars (1.420.000DT) à souscrire et à libérer par conversion du compte courant de l'actionnaire Mr Slaheddine Ktari.

Nombre d'actions à émettre : Cent quarante deux mille actions (142.000A) de valeur nominale de dix Dinars (10dT) chacune.

Conditions d'assister aux assemblées générales : chaque actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales sans limitation et chaque actionnaire a autant de voix que d'actions détenues.

Distribution de dividendes : Suivant les prescriptions légales et à la discrétion de l'assemblée générale ordinaire.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne avec clôture anticipée en cas d'acceptation de la totalité de l'augmentation de capital par conversion de créances comme ci-dessus précisée.

2020402348SANB2

Augmentation de capital

Société ROYAL INVESTISSEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING

Identifiant Unique : N°1328002A

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la Société ROYAL INVESTISSEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING pour l'augmentation de son capital d'un montant de cinq millions six cent vingt cinq mille (5.625.000,000) dinars, par l'émission au pair de 562.500 nouvelles actions nominatives de dix (10) dinars en numéraire, par l'émission au pair de 562 500 nouvelles actions nominatives de dix (10) dinars chacune. Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

1. Dénomination : Société ROYAL INVESTISSEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING.

2. Forme juridique : Société anonyme.

3. Capital avant augmentation : 22.500.000,000 DT.

4. Siège social : Rue du Travail Immeuble Tej El Molk Zone Industrielle Le Kram Tunis.

5. Durée : 99 ans.

6. Objet social : la société a pour objet le conseil en gestion de participations ainsi que toutes opérations connexes.

7. Dépôt provisoire du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 01 septembre 2020 sous le n°20504359 Quittance 5742, ayant décidé l'augmentation de capital social de la société en numéraire d'un montant de cinq millions six cent vingt cinq mille (5.625.000,000) dinars, par l'émission au pair de 562.500 nouvelles actions nominatives de dix (10) dinars, libérées de moitié à la souscription.

Ce PV est déposé provisoirement au Registre National des Entreprises le 12 novembre 2020 sous le n° AC011822020.

8. Nombre d'action à souscrire en numéraire : 562500 actions.

9. Valeur nominale de l'action : 10 Dinars.

10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des statuts au profit de toute personne.

11. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

13. Les fonds provenant de l'augmentation en numéraire seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de la Banque de Tunisie Agence Carthage sous le n°051000000470870390 26.

14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription est de 15 au plus tard à dater de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf décision de prorogation prise par le conseil d'administration.

2020402349SANB2

Réduction de capital

Société ROYAL INVESTISSEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING

Identifiant Unique : N°1328002A

En vertu d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 24 juin 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 01 septembre 2020 sous le n°20504359 Quittance 5742, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 4 novembre 2020 sous le n°2020100703, il a été décidé de réduire le capital social de la somme de 27.000.000,000 Dinars et ce pour le porter de 49.500.000,000 Dinars à 22.500.000,000 dinars.

2020402352SANB2

Notice d'augmentation

De capital de 21 400 000 Dinars à 24 600 000 Dinars

Dénomination : COMPTOIR MULTISERVICES AGRICOLES «CMA»

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 82, Avenue Louis Brailles - 1002 - Tunis

Registre National des Entreprises : N° 760474 L

Matricule fiscal : 760474L/P/M/000

Matricule CNSS : 286565-27

Objet social : Collecte et stockage des céréales et autres services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Capital social actuel : 21 400 000 Dinars

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/8/2020 enregistré à la REAS - 1er Bureau - Tunis le 01/9/2020 sous le n°5750/20504366 il a été décidé d'augmenter le capital de 21 400 000 dinars à 24 600 000 dinars et ce comme suit :

Montant de l'augmentation : 3 200 000 dinars

Nombre d'actions nouvelles crées : 32 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer en totalité lors de la souscription.

La dite assemblée a décidé la suppression du droit préférentiel de souscription des actuels actionnaires et de réserver la totalité des actions nouvelles soit les 32 000 actions à la Société SOFIN PARTICIPATION à souscrire en numéraire et à libérer en totalité.

Dépôt : le dit procès-verbal a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises Tunis le 10/9/2020 sous le n°AC011332020

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Dépôt des fonds : STB BANK Agence El Menzah dans le compte indisponible n° :

10007037199285378826.

2020402363SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société

«G WORKS CONSTRUCTION» SARL

Capital social : 150 000 DT

Siège social : 7, rue de l'Energie éolienne - Z.I : Charguia 1 Tunis - 2035

Identifiant unique : 1447719W

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale

extraordinaire tenue le 23/10/2020, enregistré à la recette des finances de la Charguia, en date du 10/11/2020, Enregistrement n°20508381, Quittance n°M110413, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 13/11/2020 sous le n°2020106806, il a été décidé :

- Augmentation du capital en numéraire de 200 000 DT pour le porter de 150 000 DT à 350 000 DT avec la création de 20 000 nouvelles parts sociales de valeur nominale de 10 D. chacune entièrement libérée lors de la souscription;

- Mise à jour corrélative des statuts;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs aux formalités.

2020R02535SRLB2

Dissolution

De la société de matériaux de construction Mkhinini SMCM

Registre de commerce : N°B118051998

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale du 29/7/2020 qui a été enregistré à la recette des finances de Msaken le 10/8/2020 Quittance n°M059543 que les associés ont décidé à l'unanimité de dissoudre la société. Le liquidateur a également procédé au paiement des dettes dues aux créanciers de la société.

2020S01254SRLB2

Clôture des travaux de liquidation

de la société de matériaux de construction

Mkhinini SMCM

Registre de commerce : N°B118051998

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 29/7/2020 qui a été enregistré à la recette des finances de Msaken le 12/8/2020 sous le n°M060422 que les associés ont approuvé les comptes définitifs qui lui ont été présentés par le liquidateur et ont décidé à l'unanimité de lui donner quitus total et sans réserve pour les travaux qu'il a effectué et ont accepté sans réserves la clôture des travaux de liquidation de la société.

2020S01255SRLB2

ENTREPRISE KSONTINI DE PEINTURE

Sté en cours de liquidation

S.A.R.L. au capital de : 10.000 DT

Siège social : Rue Houcine Bouzaiene Sfax

Identifiant unique : 0443314-C

Suivant PV de l'AGE du 31/12/2017 enregistré à la recette des enregistrements des actes de Sfax le 28/02/2020 quittance n°M001231 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 02/3/2020 sous le n°202017121 il appert ce qui suit :

- Dissolution et liquidation de la société,

- Nomination de Mr Mohamed Ksontini liquidateur,

- Toute opposition devrait être faite devant le liquidateur dans un délai ne dépassant pas les trente jours dès l'apparition de cet avis au JORT à l'adresse suivante : Avenue 5 Août Résidence Souhir 2ème Etage n°10 Sfax.

2020X01593SRLB2

Sté GHAMGUI AUDIO SARL

Au capital de 10 000 D

I.U : 1189766P

En vertu du PV de l'AGE en date du 10/10/2017 et enregistré à la recette d'enregistrement des actes de société de Sfax et dont 2 exemplaires ont été déposés au G.T de Sfax le 25/12/2018 sous le numéro D087922011, les associés ont approuvé les états financiers après lecture des rapports de gestion de ces derniers, aussi l'affectation des résultats et quitus de gérant pour les exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et il a été décidé la prise en charge des dépenses de la voiture personnelle et les cotisations CNSS du gérant par la société.

2020X01629SRLB2

Désignation de gérant

Sté NOUREDDINE ACHOUR DE TRANSPORT TERRESTRE

N.A.T.T SARL

Société à responsabilité limitée

SARL au capital de 40 000 Dinars

Identifiant Unique : 0773792R

Adresse : 19 Rue Bizerte Ben Arous

Selon le procès-verbal de la session plénière ordinaire tenue le 20/12/2019 et enregistré auprès de la recette des finances le 29/5/2020, n°33810, enregistré sous le n°20801162. Enregistré au registre National des Entreprises le 10/9/2020, dossier numéro 202071755. - STE NOUREDDINE ACHOUR DE TRANSPORT TERRESTRE «NATT» SARL - capital social : quarante mille dinars (40 000,000 TND) dont le siège social : 19 rue Bizerte Ben Arous, identifiant Unique 0773792R. Il a été décidé la désignation de Mme Khaoula Saker gérant de la société à la place du défunt ancien gérant.

2020402277SRLB2

Assemblée générale extraordinaire

Procès-verbal

SOCIETE ACADEMIE ARABO AFRICAINE DE PERFECTIONNEMENT DES COMPETENCES

L'an deux mille vingt, le 02 novembre à 10 heures s'est réunie l'assemblée

générale extraordinaire au siège de la société, sis au 17 rue des champs le Bardo, convoquée par son gérant M. Hédi Mamoughli qui a présidé la séance et a présenté les difficultés qu'a rencontré la société depuis l'arrivée de la pandémie COVID19 en février 2020 ce qui a entraîné l'arrêt de ses activités et ses conséquences négatives sur la situation financière.

2) Délibération : Après délibération l'assemblée générale a adopté la résolution suivante :

Article1 : L'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution de la société Académie Arabo Africaine de Perfectionnement des Compétences.

Article 2 : Le gérant est chargé de la publicité légale de la résolution précédente et d'aviser les Instances administratives compétentes.

2020402313SRLB2

Société S.L.L.E au capital de 1 000.000 DT

Siège social : 19 Rue Djebel El Fath

Matricule fiscal : 1522188/P/N/M/000

Registre du commerce RNE : D0120182017

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale S.L.L.E du 20/6/2020 enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 6/10/2020 sous le n°6732 Quittance n° M067387 il a été décidé comme suit :

- Renouvellement de façon indéterminée le mandat de Mr Sarrai Lassaad, en tant que Gérant de la Société S.L.L.E.

Déposé à RNE le 10/7/2020 sous le n°202044749.

2020402342SRLB2

REGALIS GLOBAL SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 150.000 Dinars

Siège social : Résidence Byzance - Bloc A - 1er Etage -Appt. N° 101 & 102 - Rue du Lac Windermere - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

I.U. : 1179063 H

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28/01/2020 enregistré à la recette des finances - Le Lac - Tunis en date du 5/8/2020 sous Qn°M055448, En°20504076

- Les Associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée et à l'amiable de la Société et de nommer Mr Paolo Lorenzo Bracciano en qualité de liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

- Tout créancier de la Société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège social de la Société sis à Résidence Byzance - Bloc A - 1er Etage -Appt, n°101 & 102 - Rue du Lac Windermere -1053 Les Berges du Lac de Tunis dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique n°1179063 H le 23/10/2020.

2020402354SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 5/10/2020, enregistré à la recette des finances Rue de Maghreb, Jendouba le 5/10/2020, sous le n°20201357 reçu n°MO32873, Monsieur Abdallah Ben Houssine Sekhiri a vendu à Monsieur Monji Ben Abdelhamid Dridi, la totalité du fonds de commerce, vente des produits alimentaires, et ce avec toutes ces composantes matérielles et morales, sis à l'avenue de l'environnement, Fernana, gouvernorat de Jendouba, Immeuble Sahbi Ferjani.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur, à l'adresse du fonds pré cité sis à l'avenue de l'Environnement, Femana, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 14/11/2020.

2020T01102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen le 14/10/2020 sous numéro 20203604 quittance n°M071905, Monsieur Ahmed Touil a vendu à Monsieur Abderrazak Helali la totalité du fonds de commerce exploité comme vente en gros de denrées alimentaires qui est en activité sis au 181 Avenue Ibn Khaldoun Cité Ettadhamen Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de l'expert comptable Mr Zied Triki à son cabinet sis au 10 Rue Chabla 5ème étage Montplaisir Tunis, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

La vente a été publiée au journal Essahafa le 3/11/2020.

2020T01103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing en date du 9/11/2020 enregistré à la recette des finances El Manar le 10/11/2020 Mr Fakhri Ben Mokhtar

Htira a vendu à la société «Damdoum Lunch» représentée par Mr Mourad Ben Ahmed Laabidi la totalité du fonds de commerce sis au 53 Avenue Mohamed Abdelwaheb Jardin d'El Menzah 1 exploité en tant que restaurant fast-food pizzeria.

Les oppositions seront recevables au cabinet Maître Mehrez Boussayene de la société d'avocats Boussayene Knani et associés sis à l'avenue Alain Savary n°29 Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 13/11/2020.

2020T01104FCCC2

Acte de précision

Suivant acte sous seing privé en date du 26/10/2020 enregistré à la recette des finances Raoued le 28/10/2020 enregistrement n°20903487 entre Walid Ben Lotfi Essfaxi et Karim Ben Elmouldi Bousetta et contrairement au contrat original de vente de fonds de commerce situé au n°88 av. Habib Bourguiba cité El Ghazela Ariana daté du 23/9/2020 enregistré à la recette des finances Raoued enregistrement n°20202991, l'activité du fonds vendu est une librairie.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 14/11/2020.

2020T01106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/11/2020 enregistré à la recette des finances Av. H. Thameur le 9/11/2020 quittance n°M052883 enregistrement n°20202621, Mr Sahbi Aouina demeurant au 12 rue de Sfax Mégrine - Ben Arous a vendu et cédé tout son fonds de commerce sis au marché central local municipal n°1 - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de viande de porc à Mr Youcef Ouerhani titulaire de la CIN 14761292 demeurant au 2 rue de l'Hôpital Le Bardo - Tunis.

Toute opposition doit être signifiée à Me Ali Chalfouh à son étude sise au 19 rue Charles De Gaulle - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Passé ce délai toute opposition est considérée nulle et non avenue.

Le présent avis a également été publié au quotidien Essabeh du vendredi 13/11/2020.

2020T01111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette de Manouba le 6/11/2020 reçu n°29501, enregistré 20200784 par M Azzedine Faysal situé 52 Résident Tarek Ibn Zied A12 Deden CIN 00283014 CF : 000CN1052859/Q - A vendu à M : Gnimi Lotfi CIN 04452587 la totalité du fonds de commerce (produits alimentaires en détail) situé au 24 av Hédi Chekir - Manouba - à prix 30.000 000.

Les oppositions éventuelles devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au JORT, entre les mains des Avocats Maître Mannai Hassan - au 29 Rue Liban (3ème étage bureau 6) - Tunis.

Cet avis a été publié au journal «el Chourouk» du 14-11-2020.

2020T01116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente de fonds de commerce rédigé par l'avocat Sami Laabidi avocat à la cour de première instance de Siliana en date du 12 novembre 2020 et enregistré à la recette des finances Al Jazira le 31/11/2020 suivant quittance n°M056710. La société Hôtel Russie représentée par son gérant Abderraouf Nakaa MF : 496257B vend à Mme Ataf Ben Abdellaziz épouse Abderraouf Nakaa, CIN n° 0058593 en date de 5 Janvier 2015 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé au 10 Rue d'Angleterre Tunis et dont l'activité est café 1ère catégorie.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'avocat Sami Laabidi rue Ali Belhouene Siliana dans les délais légaux.

Cette vente a été publiée au journal "Essahafa" le 17/11/2020.

2020T01118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/11/2020 enregistré à la recette des finances du Médina Jadida le 02/11/2020 (quittance n°M039173 enregistrement n°20202069) Ichraf zdini titulaire de la carte d'identité n°07089407 du 27/4/2018 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité librairie sis au 02 rue Angula Médina Jadida Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mohamed Arbi Braik titulaire de la carte d'identité n°07237060 du 3/01/2017.

Les oppositions seront acceptées à partir de la publication de la présente annonce auprès de Ichraf zdini à son domicile sis à la rue Angula Médina Jadida Ben Arous, l'annonce est publiée au journal (Alchourouk) du 17/11/2020.

2020T01121FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant donation en date du 23/02/2019 rédigée par le notaire Maître Mohamed Seddik Bouchoucha, bulletin d'invitation n°19/51 Ouad Ellil le 4/4/2019 ; quittance n°22866, Mr Chamseddine Ben Ghorbel titulaire de la CIN

n°04750028 demeurant à 4 rue Yoghurta Ezzahra Ben Arous, a fait donation des deux fonds de commerce exploités à n°4 rue Lafalite et 5 rue Samarkand Tunis, à Mme Sayma Mouadhen, titulaire de C.I.N n°07036390 et demeurant à 4 rue Yughurta Ezzahra Ben Arous.

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce entre les mains de la donataire aux sièges des fonds de commerce.

Le présent avis a été également publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» en date du 18/11/2020.

2020T01122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu, d'un contrat de vente du fonds de commerce, signé le 5/11/2020 et enregistré à la recette des finances Cité Ezzouhour le 5/11/2020 sous M043746, quittance n°20201384, Mr Ibrahim Ben Mohamed Ben Amor Wadani, titulaire de C.I.N 00420346 délivrée le 30/7/2020, a cédé à Mr Helmi Ben Rabeh Ben Jaafar Habachi titulaire de C.I.N 04834145 délivrée le 23/11/2018 le fonds de commerce destiné pour Vente de Sandwich et Pizza avec tous ses éléments matériels et morales, sis au 32 rue 4106 Ezzouhour Tunis

Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'avocat : Maître Jallouz Riaoh à son cabinet sis au 32 rue Charles de Gaule Tunis. Jusqu'à la fin des délais des oppositions et ce à partir de la date de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

La vente a été publiée au journal Essabeh du 13/11/2020.

2020T01124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Souk El Gargeouma Jbal Jeloud Tunis

Suivant acte S.S.P. en date du 15/3/2005 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel le 7 juillet 2020 sous le numéro : 20200926, Quittance n°M028906.

Mr Noureddine Ben Mohamed Ben Mabrouk Hamrouni titulaire de CIN : 00097219 délivrée à Tunis le 28/7/2003 a vendu la totalité du fonds de commerce situé à Souk El Gargeouma n°55 et 57 Jbal Jeloud Tunis à Mme Samira Bent Noureddine Ben Mohamed Dridi titulaire de la CIN n°05158623 délivrée le 7/1/12/2011.

Les oppositions doivent être adressées au siège sis à Souk El Gargeouma n°55 et 57 Jbal Jeloud dans un délai maximum 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux quotidiens al Chourouk et le Quotidien le 16/11/2020.

2020R02514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Yesminet le 10/11/2020 quittance n°M040133, enregistrement 20202156, Mm. Madiha Bader a vendu la totalité d'un fonds de commerce, sis au n°1 rue Omar Ibn Abd Aziz cité el Wafa Yesminet Ben Arous à M. Slim Ben Atia.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acheteur à son adresse sis à la rue Chedli Khaznadar n°7 Yasminette Nouvelle Madina Ben Arous dans le délai de 20 jours suivant la publication du présent avis au JORT.

La présente vente a été publiée dans le journal Achorouk le 15/11/2020.

2020R02517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 6/11/2020 et enregistré à la recette des finances de Kélibia le 10/11/2020 (Quittance N°M0514849, Enregistrement n°20202081).

Monsieur Hassen Ben Naceur a vendu à Monsieur Arcelen Haoues la totalité de son fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Salon de thé au local sis au 55 rue de Martyrs Kélibia.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat Maher el Arbi à son adresse Avenue Tarek Ibn Zied et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

D'autre part l'annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée aux journaux "Achourouk et le Quotidien" le 17/11/2020.

2020R02523FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette d'El Mourouj le 11/11/2020 quittance n° M064055 immatriculation n°2020399 Mr Mohsen Mwafak demeurant à Tunis a vendu à Mr Abdelltif Sandli résidant à Radés les éléments incorporels du fonds de commerce sis à l'Avenue Ennasr Mourouj 4 exploité en pizzeria patente n°1639239/ A/C/N/000.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du Maître Brahim Hichri Avenue de France n°21 Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 12/11/2020 aux deux quotidiens à savoir Echourouk et Le Quotidien.

2020R02525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 4/11/2020 enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 4/11/2020 (n°20200666 reçu MO21006), Mr Haykel Belhaj demeurant à la rue Othmen Ibn Affene Nabeul a cédé la totalité du fonds de commerce de bijouterie avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue principale n°1 Bouargoub, en faveur de Mr Mohamed Lahoueg domicilié à 24 rue Elmaemoun Manzel Tmim.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur Mr Haykel Belhaj à son adresse précitée à la rue Othmen Ibn Affene Nabeul, ainsi qu'au local loué sis à la rue principale n°1 Bouargoub dans 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 11/11/2020.

2020R02532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente reconnu par signature le 10/6/2020 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 8/10/2020, le numéro M092267, numéro d'immatriculation 20204042, Mme Siham Bint Al Habib Al Gharad épouse de Hassan Qaboujah, titulaire de la carte d'identification numéro 03961190, vend toute l'origine commerciale (Fonds de commerce) représentée dans un magasin vendant les denrées alimentaires situées au rez-de-chaussée du complexe récréatif de la zone touristique, Yasmine Hammamet, avec tous ses éléments matériels et moraux, à Mme Amal Bint Ali Al Ajmi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06862119 et résidante à Bekalta.

Les objections éventuelles seront acceptées dans les locaux du magasin susmentionné dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2020S01243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente reconnu par signature le 22/10/2020 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 22/10/2020, le numéro M042860, numéro d'immatriculation 20202853, Mr Zied Ben Mahjoub Kalthoumi, titulaire de la carte nationale d'identification numéro 09386002, vend toute l'origine commerciale (Fonds de Commerce) représentée dans un magasin pour le commerce situées au 387 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, avec tous ses éléments matériels et moraux, à Mr Kais Ben Monji Bouguila titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06771512 et résidant à Bekalta.

Les objections éventuelles seront acceptées dans les locaux du magasin susmentionné dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020S01244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, daté du 9 et 16/7/2020, enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance à Sousse le 27/10/2020 sous le n°20202689 Quittance n°M493501 Latifa connue Rabiaa Ben Ali Bessbes CIN 02958533 demeurant à Bouhsina Sousse, a cédé à Mohamed Ben Abdessalem Ghaghay CIN 05549249 demeurant Essfaya Sousse, la totalité du fonds de commerce restaurant sis à l'avenue 20 Mars cité Jawhara Sousse.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Essefi Jileni avocat, demeurant au bureau a 3 rue el Yassamine imm. soprilem 2ème étage Sousse, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis.

2020S01246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de M'Saken le 11/11/2020 quittance n°M080664, enregistrement n°20202884, la société BGBSARL inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0028209M sise à la route de Monastir Msaken, a vendu la totalité de son fonds de commerce destiné à la vente de commerce en détail des produits de quincaillerie avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société 2SFQ SARL inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1689868C sise à la route Kairouan M'saken.

Toute opposition sera faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 14/11/2020.

2020S01251FCCC2

Donation d'un fonds commerce

Par acte de donation de fonds de commerce traité par maître Tarek Mansour et son assesseur notaire à Gafsa en date du 14/9/2020 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 15/9/2020 quittance MO23979, le donneur Mr Abdelhamid Ben Ahmed Ben Salah Radwani à son fils Mr Anis Ben Abdelhamid Ben Ahmed Radwani la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce des produits de fer

(quincaillerie) de la peinture et du verre en détail situé Cité Ennour Gafsa, et tous les éléments matériels et moraux, les oppositions seront acceptées entre les mains de Mr Anis Radwani au domicile du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de publication de cet avis au JORT.

2020S01252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 5/11/2020 enregistré à la recette des finances de Akouda le 5/11/2020 sous le n°20201957 quittance n°M026381, Monsieur Fethi Idriss a cédé à Monsieur Marwen Laajili la totalité du fonds de commerce ayant pour identifiant unique sous n°0793260C sis à la Route touristique Tantana Chott Meriem Akouda Sousse, exploité dans la vente en détail des produits alimentaires et ce comprenant la totalité des éléments matériels et moraux.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours suivant la publication de cette annonce au Journal Officiel au cabinet de Maître Imen Gallala sis à Immeuble Gloulou2 Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Cette vente a été publiée au journal quotidien El Chourouk le 14/11/2020.

2020S01256FCCC2

Vente de la moitié d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat du 30 juin 2020 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 17/8/2020 reçu n°026616 n° d'enregistrement 20201479 M. Fathi Ben Sghaier Ben Sadok Sta cin 04053410 du 18/4/2012 demeurant à Ouardanine a cédé la moitié dans l'indivision de son fonds de commerce TABOUNA FOOD identifiant unique n°0574517P à Mr Mehdi Ben Sadok Ben Abdelkader Nabli demeurant à Sousse cin 08489995 du 01/4/2008.

Les éventuelles oppositions sont admises chez l'acheteur à l'adresse du fonds sis à la Rue Imem Moslem Khazéma Ouest Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12/11/2020.

2020S01257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 4/11/2020 et enregistré à la recette des finances de Akouda le 12/11/2020 quittance n°26924, sous le n°20202021, Mme. Torkia Zrir, Mr. Hédi Said, Mme Marwa Said et Mme Meriem Said ont vendu à Mr. Hssen Gaaya la totalité du fonds de commerce coiffeur sis avenue de la République Akouda 4022 Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire au domicile de l'acheteur à l'avenue Chat Rommen Akouda dans le délai de vingt jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2020S01262FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé daté du 3/7/2020, enregistré à la recette des finances de Chebba le 6/7/2020 sous la quittance n°18767 et numéro d'enregistrement 20200405 Monsieur Rida Ben Mohamed Gazel titulaire de la carte d'identité nationale n°3940640 du 28/01/1995 à Tunis a vendu à Monsieur Selem Ben Moktar Ben Hasn le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité WAHAB l'avenue Farhat Hached Chebba exploité actuellement comme épicerie, la publication a été faite au journal quotidien Chourouk le 14/11/2020.

Toutes les oppositions doivent parvenir dans les délais de vingt jours auprès du vendeur à partir de la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

2020S01265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 9-11-2020, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Monastir le 10-11-2020 sous le n°M053439 Quittance n°20205289; Jnaina Yasmina El Gaied Epouse Badri Beteout a cédé à Jamal Mattalah la totalité du fonds de commerce sis à la Rue 2 Mars Monastir, destinée à la vente Pâtisserie et Glace nommé "Pâtisserie - Glace Ribat", et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis de vente a été publié au journal Echourouk du 22-11-2020.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur Jamal Mattalah à l'avenue Chaabane Bhouri Monastir.

2020S01267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 01/9/2020, enregistré à la recette des finances Eljem le 14/10/2020 sous le n°20201068 Quittance n°M039856, STE BILEL D'EQUIPEMMENTS SANITAIRES, inscrite au registre national des entreprises sous n°0901190 L sise à Av Taieb Mhiri El Jem, a vendu et cédé à Sté CERAMIQUE El Jem inscrite au registre national des entreprises sous n°1281723z, sise à la Rte de Gabès km 6 Sfax la totalité du fonds de commerce destiné actuellement à la vente des articles sanitaires, sis à Av Taieb Mhiri El Jem, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent se faire entre les mains de Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au jort.

Cet extrait a été publié aux journaux «Assabah» et «Le Temps» du 28/10/2020.

2020X01615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente d'un fonds de commerce daté le 6/11/2020 et enregistré à la recette des finances à Metouia daté le 12/11/2020 sous numéro 20200567 reçu n°M015209, Monsieur Adel Ben Mouhamed Ben Ahmed Ben Dahman a vendu à Monsieur Mounir Ben Abdelaziz Ben Abdallah Boussaada la totalité d'un fonds de commerce concernant un magasin de commerce de vente d'alimentation générale situé à 24 Taieb El Mhiri Metouia Gabès d'un prix de quinze mille dinars avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Les oppositions seront acceptées auprès de l'acheteuse à son adresse de local sous mentionné dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié aux journaux "Achourouk" et "le Quotidien" le 13/11/2020.

2020X01616FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté 26/10/2020 enregistré à la recette des finances El Chihia Sfax 3/11/2020 quittance n°M033170 d'enregistrement n°20200722 Madame Mejda Orfi Titulaire de la CIN n°05256015, demeurant à la Route Teniour Sfax a vendu et cédé à Mariem Jarbouii titulaire de la CIN n°00285143 demeurant à immeuble Kmar Chatt Mariem Sousse, la totalité du fonds de commerce d'une école préparatoire et primaire privée situé à la Route de Teniour km4 Sfax 1 avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 8/11/2020.

2020X01617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun le 8/10/2020 quittance n°M047906 enregistrement numéro 20202849, Mme Saida Jbehi carte d'identité nationale n°05759126 a vendu à Mr Abderraouf Lazaar carte d'Identité nationale n°13408447 le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis avenue de l'Environnement Jerba Midoun pour exploiter activité : boucherie.

Cette publication est publiée au journal Echourouk en date du 21/10/2020, Toutes les objections seront acceptées au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020X01638FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le10/11/2020, enregistré à la recette des finances Gremda le 13/11/2020, Quittance n°M073595, Enregistrement n°20202158, la société GRANIMAR (société Abdelhedi et Sahnoun STAS), SARL, titulaire de l'identifiant unique n°A1409969, son siège social est à route Gremda Km 9 Sfax, a vendu à la société Granimar-stone, SARL, titulaire de l'identifiant unique n° 1683489T son siège social est à 13 rue Ghandi Beb Bhar 1001 Tunis, la totalité du fonds de commerce désigné à toute activité commerciale et industrielle sise à ceinture n°9 entre route Teniour et Gremda Sfax ouvrant sur la ceinture.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 17/11/2020.

2020X01640FCCC2

Contrat de cession sans compensation pour

un bien commercial

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte authentique daté de 14/10/2020 sous le numéro 17958 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon le quittance numéro M027650 ; Monsieur Tlili Ben Mohamed Toumi habite à cité Essourour Gafsa, son numéro de C.I.N est 03131495 pour Monsieur Mohamed Ben Tlili Toumi habite au cité Essourour Gafsa, son numéro de C.I.N est 09962694 ; a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à l'entrée de la gare de convoi Gafsa.

Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Mohamed Ben Tlili Toumi.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 30/10/2020.

2020X01641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente signé le 23 octobre 2020 enregistré à la recette des finances de cité olympique Tunis en date du 5/11/2020, quittance M004855, n° d'enregistrement 20201024, Mr Monder Anis titulaire de la carte d'identité fiscale n°1640359/Z a vendu à Mr Sarhane Ferik titulaire de la carte d'identité nationale n°05297703 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels; consistant en un local à usage de commerce sis à n°200 Rue Ibn el Jazzar el Marsa 2070.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'acheteur.

Toutes les oppositions seront reçues au domicile élu à la société BEST RECOVERY SERVICES sis à 67 Avenue Habib Bourguiba centre Farah 4ème étage bureau B22 Ariana 2080 dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 6/11/2020.

2020402278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté le 5-10-2020 et enregistré le 4-11-2020 à la recette des finances de Bab Souika sous le numéro 20202252. La société COTUFA titulaire de l'identifiant unique n°0032111G, représentée par son gérant, a vendu à la société Mondial Machine à Coudre titulaire de l'identifiant unique n° 1651685W, représentée par son gérant, l'intégralité du fonds de commerce sis au 167, Rue Mongi Slim - Tunis.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Yassine Younsi Avocat à la cour d'appel sis au 4, Rue Malta Sghira 1001 Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis est paru au journal Le Quotidien en date du 12 novembre 2020.

2020402326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette Ras Djebal, le 02/11/2020, quittance Mo53735, enregistrement n°20202488 la société automatisme cède à Mme Jihen Elyamam, un fonds de commerce l'ensemble de tous les éléments incorporels et corporels qui en dépendent, sis à la route Metline Km 1 Ras Djebal Bizerte; La vente a eu lieu moyennant le prix de 20 000 dinars.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours qui suivent l'insertion de cet article au JORT à l'adresse de l'acheteur rue Elazize Boundi Ras Djebal Bizerte sachant qu'elle a été publiée sur le journal quotidien Echourouk le 10/11/2020 sous n°10357 IP220.

2020402330FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié, enregistré à la recette des finances Cité Admin. Ariana le 23/10/2020 quittance n° M090592, Mr Labidi Ayoub CIN n°08301014 fait don à sa mère Mme Benajel Zina CIN n°00663722 de la totalité du fonds de commerce d'un local sis Galerie 7 Novembre MAG n°5 Avenue de Paris Tunis identifiant unique X0514322 commerce de téléphones et accessoires.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 10/11/2020.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du donataire dans l'adresse dudit fonds dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette notice.

2020402340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 13/10/2020 rédigé par Maître Ben Yacoub Ali, Avocat à la cour de cassation 6 rue Sakiet Sidi Youssef Houmt Souk Djerba matricule fiscal 263356/L/A/P/000, enregistré à la recette des finances publiques de Houmt Souk Djerba du 20/10/2020 quittance n°M076273 et n° d'enregistrement 20203389 par lequel les frères Oussama et Walid fils de Jamel Zayoud ont vendu la totalité du fonds de commerce situé au souk de la vente de bijouterie rue Bizerte à Houmt-Souk Djerba dont les murs sont à la propriété de Khalfoun Sabagh à Ibnir Ben Raphael Ben Khmais Llia.

Toutes les oppositions éventuelles doivent être adressées à l'acheteur Ibnir Ben Raphael Ben Khmais Ilia à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien "Assabah" du 24/10/2020.

2020402344FCCC2

Cession à titre gratuit d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 11 septembre 2020 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 14 septembre 2020 numéro du reçu 90923, enregistrement numéro 20204443, Madame Raoudha Kabada demeurant à 01 rue Sadok Mellouli - la Marsa Tunis a effectué une cession à titre gratuit au profit de Monsieur Moez Kabada demeurant à la même adresse, du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Sadok Mellouli n°1 la Marsa - Tunis R.C : A116121999.

Les oppositions doivent se former à l'adresse de Monsieur Moez Kabada vingt (20) jours au plus tard suivant l'insertion de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 29 octobre 2020.

2020402346FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fds de cce daté du 9 novembre 2020 enregistré à la recette des finances de Raoued le 9/11/2020 quittance n°MO76425 enregistré sous n°20203670 la société KAPARKA vend à la société prêt à porter tout le fds de cce situé au 71 rue Fathi Zouheir à la route Raoued Ariana destiné à tous usage commercial identifiant unique 0948414 k et ceci avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront acceptées chez maître Basly Hafidha dont le bureau est situé au 13 avenue Habib Bourguiba Ariana et ceci dés l'apparition de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne dans les délais légaux.

La même annonce est apparue au journal quotidien en date du 15/11/2020.

2020402353FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Raoued le 12/11/2020 sous le n° 20203754 quittance M077517, «SOCIETE MEGA STORE MS» a cédé à ETABLISSEMENT BEDOUI AUTOMOTIVE le fonds de commerce du local commercial sis au 87 rue Fethi Zouhir Enkhilet Ariana avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions peuvent se faire auprès de la rédactrice de l'acte Maître Thouraya Houri Attia Avocate au 03 rue de Palestine Lafayette Tunis, Tel : 71.830.085 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T et aux journaux Achourouk et le Quotidien du 19/11/2020.

2020402356FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 10/11/2020 enregistré à la recette des finances Rue al Mahata -Tunis le 12/11/2020 quittance n°M048710 enregistrement n°20205652 comptoir pièce industrielle et agricole représentée par son gérant Mr. Sofiene Ben Ezeddine Ben Mohamed Liksaiir titulaire de la CIN 07072672 a vendu un fonds de commerce exploité en la vente des pièces de rechanges détachées industrielle et agricoles en gros, sis au 9 Ennasser, 7 rue sidi al Khadhar 1001 Tunis; à Mr. Mouaouia Ben Mohamed Ben Mouaouia Bahria titulaire de la CIN 06373980.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 19 novembre 2020.

2020402357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/8/2014 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 14/10/2020 quittance n°M071819 enregistrement n°20203598, monsieur Said Ben Boubaker Ben Mohamed Barhoumi a cédé aux messieurs Ezzedine Ben Mosbeh Ben Kilani Rajhi et Mohamed Ben Ali Ben Ahmed Ben Ennasser Guessmi, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des fruits secs au local sis à la rue du Yemen cité Rafaha Mnihla Ariana.

Tout créancier du précédent propriétaire peut dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au JORT s'opposer au paiement du prix et ce auprès de monsieur Ezzedine Ben Mosbeh Ben Kilani Rajhi et ce à l'adresse sus indiquée.

Le présent extrait a été publié aux quotidiens «Achourouk» et «Le Quotidien» du 14/11/2020.

2020402359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 6 novembre 2020 et enregistré à la recette des finances Douar-hicher le 10/11/2020 sous le n°201595 selon la quittance n°M039282, Monsieur Abedltif Zaatour titulaire de CIN° 01104015, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en une station de lavage et vente des huiles et des pièces de rechange automobiles, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la route Mateur km 06 Douar- hicher 2086 Manouba à monsieur Abedlaziz Ben Slema titulaire de CIN° 09161865.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours à partir de la publication au jort chez l'avocat Wahib Mhenaoui situé au centre Khalil - bloc 1 - bureau 134 - 3ème étage avenue 2 Mars Manouba.

Le présent avis a été publié auparavant au journal «Alchourouk» du 14/11/2020.

2020402368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat enregistré à la recette des finances Raoued en date du 30/6/2020 (Quittance Mo47474 enregistrement 20201813), Mme Hind Abdaoui c i n n°11897768 a vendu à Mr Slah Ben Mohamed Salem c i n n°05222457, tout le fonds de commerce sis à la route Sidi Amor Boukhtiwa km 5 Raoued Jaafar 2

Ariana. Toutes les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 18/11/2020.

2020402369FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 21/10/2020 enregistré à la recette de finance de Mégrine le 21/10/2020 enregistrement numéro 20203904 quittance numéro M057561 la société «silia beauty» inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1650263 XPM000 a vendu à Madame Rihem Hachicha titulaire de la carte d'Identité nationale numéro 08861028 le fonds de commerce situé à 77 avenue Habib Bourguiba Mégrine avec toutes ses compositions matérielles et conceptuelles.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hédi Nouira Tunis.

2020402370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 22/9/2020 enregistré à la recette des finances de Rue Ghandi le 16/11/2020 enregistrement numéro 20203902 quittance numéro M074919 Madame Khansa Ben Hédi Ben Ayed titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 04627063 a vendu à Monsieur Bilel Ben Ali Saadouni titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 09086266 la totalité du fonds de commerce situé à 3-5 au 2ème étage du complexe commercial «Klaridge» Avenue Habib Bourguiba Tunis.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hédi Nouira Tunis.

2020402371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé établi le 6 Mai 2000 et enregistré à la recette des finances Rue Ghandi - Tunis en date du 3 Août 2004 - Quittance n°60015 - Enregistrement n°4204259 feu Mohamed Lamine Ben Amor Jaziri, titulaire de la carte d'identité n°00064057, sa demeure est au 21, Rue Tahar Haddad - Montfleury - Tunis a vendu au profit de Mr Mohamed Ben Mohamed Lamine Jaziri titulaire de la carte d'identité n°0266183 la totalité du fonds de commerce à usage de bijouterie exploité au local n°37 sis au complexe «le Palmarium»Tunis avec tous les éléments convenus et suivant les conditions mentionnés dans le dit acte sus-cité.

Toute opposition devra être formulée dans le délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de parution du présent avis au J.O.R.T auprès de l'acheteur Monsieur Mohamed Ben Mohamed Lamine Jaziri à son adresse 21, Rue Tahar Haddad - Montfleury - Tunis et à son domicile sis à la Rue Sotusas n°1 - 2025 - Carthage Salambo - Tunis.

Le présent avis a été déjà publié aux quotidiens «La presse» et «Essahafa» pour le 11/11/2020.

2020402375FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Mornaguia le 7/10/2020 sous le n°20201429, quittance n°M040489, Mme Aïda Bent Belgacem Ben Rabeh Hammami CIN n°07359215 a vendu à Mr Mohamed Ezzin Ben Youssef Ben Hassine Khlifi CIN n°05210476 et Mr Mohyeddine Ben Abdallah Ben Ahmed Ferchichi CIN n°07306890 la totalité du fonds de commerce avec tous ses composants corporels et incorporels exploité pour la vente et transformation du marbre situé au Km13 Mornaguia 1110.

Les oppositions doivent parvenir auprès des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 18/11/2020.

2020402378FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de convention enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 12/11/2020 sous le n° de Quittance : M056241, en vertu du quel Mr Kaies Ben Abda titulaire de la CIN 05446650 et demeurant à MER Bleu Marsa ouest Tunis a loué le fonds de commerce au 135 Avenue Hadi Chaker Marsa Tunis à Mlle Rakia Abidi cin 07396188 GERANTS DE LA SOCIETE lilane best stort à partir du 10/11/2020 au 9/11/2025.

Cet avis a été publié au journal «dar sabah» le 16/11/2020.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai 20 jours de sa parution au JORT.

2020T01117FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 25/9/2020 à la recette des finances de la Goulette, reçu n°75372, enregistrement n°20305321 Mr Mourad Hamza et ST ulrapneu a loué à ST speedpneu, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au n°60 rue Khaled Ibn Elwalid cité Taib Mhiri, Aouina, Tunis et ce pour une durée d'une année renouvelable, publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 4/11/2020.

2020R02511FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 8/7/2020 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis en date du 8/7/2020 sous le n°20301780 reçu n°M46836. Monsieur Mounir Ben Hmida Ben Jemaa titulaire de la CIN n°00529619 en date du 20/12/2014 a loué une partie du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au rez-de-chaussée du local sis au 38, Rue Jean Jaurès, Tunis et ce, dans la limite d'une surface approximative de 70m² à la société PEM DISTRIBUTION, titulaire de l'identifiant unique n°1481135X pour une durée d'une année renouvelable du 6/7/2020 au 5/7/2021 destiné à la vente et la maintenance des équipements électrique et électronique.

2020S01242FCCC3

Location gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/11/2020 enregistré à la recette des finances Av. Habib Bourguiba n°1 Monastir le 9/11/2020 quittance n°M053263 enregistrement n°20305260. Mr Omar Nouira CIN n°04176777 a loué le fonds de commerce sis à la résidence el MORJENE n°405 Al Agba Monastir exploité comme café MF n°1224942D à Mr Sofien Saad CIN n°06948584 pour une durée de dix ans à partir de 01/01/2021.

2020S01253FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 28 octobre 2020 enregistré à la recette des finances la Marsa le 30 octobre 2020 sous le n°20305729 quittance n°104825, Mona Yazidi a loué à la société Omber' hair société en constitution le fonds de commerce exploité au 6 rue Ali Belhouane La Marsa pour une période de 5 ans à partir du 1er novembre 2020.

2020402347FCCC3

Fin d'un contrat de Gérance Libre

La société OLA ENERGY TUNISE ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse, Cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, identifiant unique n°000497Q; informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Abdelmonaam Ben Hédi Ben Ghanem, demeurant à Kairouan place Ghassala près de Sidi Abdelkader, Identifiant Unique 047265J, portant sur la location gérance d'un fonds de commerce consistant en une station service sous les couleurs "OILIBYA" sis à Kairouan Route de Oueslatia, a été résilié le 30 juin 2020 et ce, en vertu d'un acte de résiliation daté du 13 juillet 2020 enregistré à la recette des finances rue Elkhaouarezmi Kairouan le 27-8-2020 sous le n° 20302575 Quittance n°M053565.

Le présent avis a été publié dans le quotidien "Le Temps" du 17-11-2020.

2020402350FCCC3

Fin d'un contrat de Gérance Libre

La société OLA ENERGY TUNISE ayant son siège social à l'immeuble Horizon avenue de la Bourse, Cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, identifiant unique n°000497Q, informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Mohamed El Béchir Ben Abdelkader Ben Ghanem, demeurant à Kairouan rue Sidi Abdelkader, portant sur la location gérance d'un fonds de commerce consistant en une station sous les couleurs "MOBIL TUNISIE" et actuellement "OLA ENERGY" sis à Kairouan à la Route El Baten, a été résilié le 30 juin 2020 et ce, en vertu d'un acte de résiliation daté du 13 juillet 2020 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 28-8-2020 sous le n°20302929 Quittance n°M47048.

Le présent avis a été publié dans le quotidien "Le Temps" du 17-11-2020.

2020402351FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Manzah 6 le 14/7/2020 (Quittance M066396), société Hend lilmafrouchet a loué à Mr Mouhamed Mezghani la totalité du fonds de commerce sis à résidence l'atlantique avenue Hédi Nouira boutique n°1 cité nassr 2 Ariana moyennant le prix mensuel de 500.d.000.

Cette location a été publiée au Journal Echourouk le 13/11/2020.

Toute opposition sera faite auprès du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au J.O.R.T.

2020402364FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «Oumaima»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 7 Mars 2020 édité par l'huissier de Justice Maître Mohamed Neili enregistré à la recette des finances de Mégrine sous le numéro 128, la quittance n°218 du

02/6/2020. Le syndicat des copropriétaires de la résidence Oumaima sis Bhar Azrek, La Marsa s'est constitué et il a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Yassine Brini

Trésorier : Mr Youssef Ben Chedli.

2020R02509APSF1

Création de syndicat

Nom de Syndicat : Union National des Guides Touristiques Indépendants.

Siège social : Rue Kaaid Mohamed KM 3 Rue 3 Mohamed Ibn Sarraj n°643 Appartement Daoud 3039 Sfax.

Objectif :

- Unir les guides Touristiques Indépendants pour défendre leurs droits.

- Créer un Statut pour organiser le métier du guide touristique et le mettre en valeur

- Défendre l'indépendance du métier.

- Travailler sur la participation des guides dans l'élaboration des stratégies concernant le métier en général

- Etablir l'entraide et collaborer avec les différents intervenants du secteur touristique.

Membres :

Secrétaire Général : Chadi Sfaxi

Secrétaire Général Adjoint de Comptabilité et propriété : Majdi Hached

Secrétaire Général Adjoint des affaires administratives et le statut interne : Badr Eddin Bacha

Secrétaire Général Adjoint de la communication et les activités Culturelles : Mouhamed Yazid Ben Abdessalem

Secrétaire Général Adjoint de la législation en vigueur et litiges : Yassine Daoud.

2020R02527APSF1

Avis

Selon déclaration de création d'un groupement de développement dans le domaine Agricole et de pêche en date du 7/10/2020 et suite au PV de constitution en date du 13/10/2020. Il a été crée un groupement de développement dans le domaine agricole et de pêche.

Dénomination : Le Développement de l'Agriculture Biologique

Siège : Cellule territoriale pour l'accompagnement agricole à Sidi El Héni

Président Directeur Général : Mr Khaled El Gares

Objet : La protection des ressources naturelles, rationaliser son utilisation et son entretien, et assumer en général tous les intérêts communs des adhérents.

2020S01249APSF1

Création d'un GDA

En vertu du statut approuvé le 23 août 1999 lié à l'authentification du statut type des groupements de développement agricole enregistré au registre de commerce de Kasserine le 26/10/2020 n°20704808, du PV de l'assemblée générale du 21/9/2020 enregistré au registre de commerce de Kasserine le 26/10/2020 n°20704810, du PV de la 1ère réunion du conseil d'administration du 21/9/2020 enregistré au registre de commerce de Kasserine le 26/10/2020 n°20704809, et la liste des adhérents enregistré au registre de commerce de Kasserine le 26/10/2020 n°20704811.

Il a été crée un groupement de développement agricole :

Dénomination : G.D.A "Golden Transformation" Kasserine

Activités : Services agricoles

Siège : Avenue Habib Bourguiba Kasserine 1200

P.C.A : Chaabani Nesrine.

Trésorière : Betaibi Dhouha.

2020S01258APSF1

La formation d'un groupement de développement agricole

Nom : Groupement de développement agricole de Batn Al Qozah

Adresse : La zone irriguée de Batin Al Qazah Manzel el Habib Gabès

Objectif : Protéger les ressources naturelles, rationaliser leur utilisation et les entretenir Un reçu de dépôt donné par délégué de Manzel el Habib daté du 12 novembre 2020.

La commission : le président Mohamed el Amari et le trésorier Hassan Bin Ali Ammari.

2020X01627APSF1

Constitution d'un Syndicat Professionnel

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive en date du 6/10/2020 et de statuts dont les exemplaires ont été déposés au gouvernorat d'Ariana le 14 octobre 2020 enregistré à la recette des finances de Cité Administrative Ariana sous le n° 20704643 quittance n°M095854.

A été crée un syndicat professionnel :

Dénomination : Union des promoteurs en transformation de Caoutchouc (UPTC).

Objet : La défense des Intérêts économique et sociaux de ses adhérents, promouvoir les activités de transformation de caoutchouc.

Président : Chouchene Walid

Trésorier : Saad Saidani

Secrétaire Général : Khaled Jlassi.

2020402355APSF1

Constitution du syndicat des propriétaires de l'Immeuble BEB SOUIKA

Conformément au procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale constitutive de l'immeuble n°41 Rue Bab Souika Tenue le 20 Avril 2019 et

enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 17/6/2019 sous le n°19701513 reçu n°11052576, il a été décidé la constitution du syndicat des propriétaires. Et conformément au procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale électorale tenue le 10 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 12/11/2020 sous le n°20402333 reçu n°M056662 a été élu :

Monsieur Jamel Tlili : Président du Syndicat

Monsieur Imed Karboul : Trésorier du Syndicat

Monsieur Taieb Aymen Tlili : Secrétaire Général du Syndicat.

2020402358APSF1

Homologation de résolutions

Homologation de résolutions

Désignation de syndic

Résidence de l'Ambassadeur La Marsa

Syndic des copropriétaires

En vertu de l'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence l'Ambassadeur, Rue du Stade, La Marsa, en date du 19 juin 2020, dont PV est enregistré à la recette des finances de la Marsa le 14/7/2020 sous le numéro 20703095 et quittance n°72075, le syndicat des copropriétaires de la Résidence l'Ambassadeur a désigné Monsieur Slim Essoussi comme Président avec les pouvoirs étendus et Monsieur Ghazi Lasrem comme Trésorier et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2020T01112APSF2

Désignation d'un nouveau bureau syndical

En vertu du procès-verbal du syndicat des copropriétaires de la résidence «les Flamants Roses» sise à Radès Méliane, Rue El Mansoura n° 17 enregistré à la recette des finances de Radés le 28/10/2020 sous le numéro 20702672 quittance n°M050697 on a procédé à l'élection d'un nouveau bureau syndical, dont la composition est comme suit :

- Salah Hemriti : Président du syndic

- Imededdine Saadoune : Secrétaire général

- Hedia Harbaoui : Trésorière

- Zied Ben Amor : Membre

- Wejdane Borji : Membre

- Walid Ben Ayed : Membre.

2020R02510APSF2

Syndicat National de Défense de Taxi Individuel (S.N.D.T)

Suite au PV 14/2020 daté le 17/9/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Béchir 2e56d95 sous le numéro 20801391 quittance n°M038088 et déposé au bureau d'ordre du gouvernorat de Tunis le 23/9/2020.

Suite au PV 17/2020 daté le 8/10/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Béchir 2e56d95 sous le numéro 20801498 quittance n°M039748 et déposé au bureau d'ordre du gouvernorat de Tunis le 12/10/2020.

Suite au PV 06/2020 daté le 20/6/2020 enregistré à la recette des finances Sijoumi 01C0DE51 sous le numéro 20701446 quittance n°M0442649 et déposé au bureau d'ordre du gouvernorat de Tunis le 23/9/2020.

Suite au PV 14/2020 daté le 17/9/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Béchir 2e56d95 sous le numéro 20801391 quittance n°M038088 et déposé au bureau d'ordre du gouvernorat de Tunis le 23/9/2020.

Ci-dessous la liste des responsables chargés de diriger cet organisme :

- Nourreddine Ayari : Président de l'organisme : secrétaire général

- Ridha Ben Belgacem : Secrétaire général

- Maher Ben Moussa : Secrétaire général adjoint (trésorier)

- Ahmed Snoussi : Secrétaire général adjoint

- Hassen Ayed : Secrétaire général adjoint

- Houssem Eddine Nefzi : Secrétaire général adjoint

- Moncef Ferchichi : Président du comité de l'ordre et de la discipline

- Bilel Abdeli : Président du comité des études et des recherches.

2020R02524APSF2

Election du comité d'une association

Dénomination : Jeunesse Sportive de M'Saken

Correspondance : N°3516 du 12/11/2020

Il a été mentionné l'élection du comité de l'association qui se compose de :

Président : Mourad Ghamari

Secrétaire Général : Sami Mehrez

Trésorier : Mourad Mimouna

Vice président : Nabil Mahjoub.

2020S01250APSF2

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du syndic des propriétaires de la résidence ESSAFA El Ouerdia en date du 12/7/2020 approuvé par la municipalité de Tunis en date du 9/11/2020 et enregistré à la recette des finances Rue du Sahel Tunis en date du 11/11/2020 sous le numéro 20801735, Quittance n°M043734,

Et le procès-verbal de la réunion du dit syndic en date du 26/10/2020 approuvé par les services de la municipalité de Tunis en date du 9/11/2020 et enregistré à la recette des finances Rue du Sahel Tunis en

date du 11/11/2020 sous le numéro 20801736, Quittance n°M043737, il a été décidé ce qui suit :

1- Garder la cotisation mensuelle de la gestion et l'entretien des parties communes de la résidence à 60 dinars/mois pour chaque local commercial et 40 dinars/mois pour chaque appartement d'habitation.

2- Désignation de Mr Othmen Traidi président du Syndic, Mr Soufian Shimi trésorier, et cinq propriétaires en tant que membres adjoints.

2020402362APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

JURISAFFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Maître Mohamed Slim Bouderbala

www.jurisaffaires.tn

71.25.67.51

1/ Partie poursuivante : Tunisian Saoudi Bank (ex : STUSID BANK), société anonyme au capital de cent millions de dinars, en la personne de son représentant légal, RC : B16641997, siège social au 32 Rue Hédi Karray - 1082 Tunis - C B 20-1002 Tunis.

2/ Partie saisie : Lotfi Ben Moncef Landolssi, Tunisien, titulaire de la CIN n°02254633 demeurant à la rue Ben Attia Testour Béja.

3/ Avocat poursuivant : Me Med Slim Bouderbala avocat à la cour de cassation de la Société juris affaires avocats & conseils (MF : 1303354Q) 45 Rue Ali Dargouth, 1001 Tunis.

3/ Désignation des immeubles saisies :

Titre foncier 16788 Béja :

1er compartiment : Consistant en une unité Industrielle bâtie en béton armé ainsi que ses structures de base le tout est surélevé sur des poutres en métal et couvert de dalle. La première partie de cette unité consiste en une usine de chocolat «choconor», la deuxième partie consiste en des chambres froides destinées au tri et au rangement des fruits afin de les préparer à la congélation. Le tout est bâti sur une surface de 840 mètres carrés contenant 04 chambres froides avec un hall au centre et qui peuvent atteindre une capacité de stockage de 3500 tonnes avec tout le matériel adéquat pour faire le tri, l'emballage ... la bâtisse est d'une qualité supérieur munie de toutes les commodités. Une autre partie est consacrée à l'administration composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 270 mètres carrés répartie sur le bureau du directeur, du secrétariat, des toilettes, de la cantine, des vestiaires en plus de l'espace de la réception des camions à travers le quai de manutention.

2ème compartiment : un espace administratif industrielle d'une superficie de 312 mètres carrés qui constitue une annexe de l'unité industrielle.

3ème compartiment : il constitue le bureau douanier muni de toute les commodités d'une superficie de 46 mètres carrés.

4ème compartiment : il constitue la résidence du surveillant composé de deux chambres d'une cuisine et d'une salle d'eau d'une superficie de 160 mètres carrés.

5ème compartiment : il constitue un puit fonctionnant avec une pompe électrique

6ème compartiment : il constitue le local de gardiennage avec un bureau d'uns superficie de 46 mètres carrés.

7ème compartiment : il s'agit de l'infrastructure du complexe qui contient des allés en béton d'une épaisseur de 10 cm (avec une base de 40 cm et qui sont munis d'égouts) qui assurent la fluidité de la circulation des engins d'une superficie totale de 500 mètres carrés

8ème compartiment : l'immeuble comprend des plantations (oliviers/pommiers/ pêchers …)

9ème compartiment : la construction est bâtie sur une surface de 3 hectares 57 ares et 46 centiares objet du titre foncier 16788 Béja situé à la délégation de Ain Youness Testour. Le complexe immobilier est gardé et il est considéré comme l'un des meilleurs projets dans la région.

Titre foncier 16508 Béja : Il constitue l'immeuble situé à la rue Ben Attia à Testour consistant à la base en un terrain nu d'une superficie de 108 mètres carrés sur lequel est bâtit une construction et un dépôt. L'immeuble est à proximité de toutes les commodités de la ville de Testour et est délimité au nord par une impasse au sud par Med Ali Oueslati à l'est par une rue et à l'ouest par Ammar Chebbi.

Titre foncier 16787 Béja : un immeuble situé à la rue Sidi Attaya à Testour consistant en un terrain nu d'une superficie de 426 mètres carrés à proximité de toute les commodités de la ville délimité au nord par une rue au sud par l'immeuble Chabbi et par Moncef Landoulsi à l'est par Bechir Ayari et la rue sidi Attaya et à l'ouest par la rue Sidi Attaya.

Titre foncier 16749 Béja : c'est un immeuble situé à la délégation d'Ibnou Zaydoun Testour consistant en un terrain nu de forme octogonale d'une superficie de 335 mètres carrés à proximité de toutes les commodités de la ville délimité au nord par une rue au sud par Med Landoulsi à l'est par le titre foncier 2313 Béja à l'ouest par le titre foncier 9002 Béja.

4/ Mise à prix : les parts indivises objets du titre 16788 Béja : 1.152.384d000.

Le titre foncier 16508 Béja : 43.200d000.

Le titre foncier 16787 Béja : 85.200d000.

Le titre foncier 16749 Béja : 67.000d000.

Soit une valeur totale de 1.347.784d000.

5/ Date de l'adjudication : jeudi 24.12.2020 à partir de 9 heures devant la chambre des criées du TPI de Béja.

6/ Conditions de visite des immeubles : Chaque jour sans restrictions ou conditions.

Par application de l'article 2 bis de la loi n°29 de l'armée 2000 en date du 6.3.2000 tout transfert de propriété situé dans une zone irrigable est soumis à l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de la région conformément aux conditions prévues au sein du décret en date du 4 juin 1957.

2020T01109VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction du prix introductif de 40%

1) Poursuivant : Mme Imen Hidri, CIN : 04674420, domiciliée au cabinet de son avocat à l'avenue Ali Belhouène Kelibia 8090, avocate El Air Yousra.

2) Partie saisie : Mr Nabil Belkoud, CIN : 00266053, domicilié à Plebertozzi Daniele n°33 Parma Italia 1423.

3) Avocate poursuivante : Maître El Air Yousra, avocate à la cour d'appel avenue Ali Belhouène Kelibia 8090.

4) Immeuble mis en vente : Un terrain nu objet du titre foncier n°634344 Nabeul, constitué par la parcelle n°151 faisant partie du plan de morcellement du titre foncier n°576224 Nabeul, ayant une superficie totale de 308m² sis à Machiekhet Soliman gouvernorat de Nabeul.

5) Mise à prix : Est fixée à la somme de (85.571 D 640) après réduction du prix préliminaire du taux de 40% ainsi que les frais légaux pour la première audience fixés par le tribunal à (2.824.460d) et les frais complémentaires de la deuxième audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi vingt et un décembre deux mille vingt (21/12/2020) au tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9h du matin.

7) Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours, pendant les horaires du travail.

Observations :

A/ Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

B/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Nabeul.

C/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

D/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocate poursuivante ; Maître El Air Yousra, pendant les jours et les heures ouvrables.

2020R02520VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Créancier monsieur Imed Ben Abderrahmen Belghith CIN n°04799356 domicilié à Ariana, avenue Elbehi Ladghem n°10, Ennasr 2.

Débiteur saisi : Monsieur Mohamed Ali Ben Habib Bacha, Belghith CIN n°00331877 domicilié à rue Ibn Aljazzar n°105 Kélibia, gouvernorat de Nabeul, et à la route touristique Chatt Mariem, gouvernorat de Sousse.

Avocat poursuivant : Maître ben Brahim Salma, avocate à la cour d'appel Av. l'Environnement Menzel Temime. M.F n°1020510/M.

Immeuble saisi : (suivant description de l'expert) la totalité de 3888 mm objet du titre foncier n°39155 Tunis constituée par la parcelle n°A.610, sis à Machiekhet Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul.

Mise à prix : quatre vingt treize milles trois cent douze dinars (93.312.000d) après réduction du prix préliminaire au taux de 40 %.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi vingt et un décembre (21/12/2020) à la salle des Criées au tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9 h du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours, pendant les heures du travail.

2020R02521VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Barkaoui Yassin

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba - Kasserine

Tel : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le lundi 14/12/2020 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Partie poursuivante : Nemri Abd Edayem, journalier, demeurant à (Thala) gouvernorat de Kasserine.

Partie saisie : Assidi Rabeh Ben Ibrahim, journalier, demeurant Zalfen Thala - Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba – Kasserine.

Identification de l'immeuble objet de saisie :

Terrain agricole nommé "essafia" sis à Zalfane délégation de Thala gouvernorat de Kasserine, superficie 2 hectares dans l'indivision à extraire d'une parcelle de 5 hectares limité, le terrain est grevé d'aucune charge ni hypothèque, nord route pour puits Assadia et héritiers Assidi Ibrahim Ben Slama, Est Héritiers Ben Ali Bachir, Sud héritiers Nemri Makki, Ouest héritiers Assidi Brahim Ben Slama.

Mise à prix : quatorze milles dinars (14000.000) (sans les frais et honoraires taxés).

Observation : toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine où il a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

(Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2020R02536VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hichem Ben Abdallah

Avocat

Avenue de la République Sousse

M.F : 412807Z/P/000

Le poursuivant : Salem Tekaya, titulaire de la C.I.N. n°04178780.

Partie poursuivie : COUDON WASH SYSTEM, titulaire de l'identifiant unique n° 0539688J.

Avocat chargé des poursuites : Maître Hichem Ben Abdallah, Av de la République, Sousse.

L'immeuble mis en vente : La totalité du TF n°183152 Sousse, sis à la Zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse, nommé «NOUR», constitué de la parcelle n°804, sa superficie totale est de : 01 hectare 09 ares 82 centiares.

Mise à prix : Un million neuf cent trente sept mille quatre cent quatre vingt dinars (1.937.480,000 dt).

Date de l'adjudication : Jeudi 17/12/2020 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 1.

La visite de l'immeuble : Se fait pendant les heures du travail administratif.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 1 ou l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel.

2020S01245VEPA1

Vente sur saisie exécution immobilière

Chambre des ventes immobilières

Tribunal de première instance de Sfax 2

Le poursuivant : Lotfi Ben Taher Trabelsi, retraité, demeurant à la route de Sakiet Eddayer, Rue Mahatta Sfax, ayant élu domicile chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Les saisies : Fathia Trabelsi et Assia Trabelsi, demeurantes à la route d'Al Ain km 3.5, Rue Cheikh Hamed Bouattour zenket lercha, Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La moitié dans l'indivision de l'immeuble non immatriculé sis à la route d'Al Ain km 3.5, Rue Cheikh Hamed Bouattour; zenket lercha, Sfax; consistant en une maison d'habitation, d'une superficie environ 192 m², composée de véranda au sud où se trouve l'entrée; un hall et 4 chambres (sous plafond de la première du coté droit de l'entrée est en état de détérioration, le bois est apparent) cuisine, salle de bain équipée et dépôt de nourritures, escaliers vers la terrasse, toilettes et couloirs non couvert; le local est équipé en électricité et de l'eau limité au sud par Jamel Trabelsi, à l'est Hammami, au nord Turki, à l'est par Hammami et à l'ouest par les héritiers Taher Trabelsi et ensuite Mkaouar.

Mise à prix : Soixante trois mille cinq cent dinars (63.500,000 dinars).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le 23/12/2020 à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, au troisième arrondissement, rue Ahmed Aloulou, auprès de la CNSS, Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de première instance Sfax 2; ou l'étude de Maître Sami Elleuch Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2020X01628VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistrée à la registre de commerce

sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Tarhouni Essya épouse Khiari, titulaire de la C I N n°01339847, demeurant à la route Gremda Km 2, immeuble Elhabib, chez Novapol, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain à usage d'habitation sis à la route Gremda km 7 rue Errached Sfax, d'une superficie de 245 m² dans lequel est bâti une maison de 138 m² couvert. Elle se compose d'un salon, séjour, 2 chambres à coucher et une cuisine avec parterre, faïence et un placard, salle de bain parterre et un garage, le toit en ciment, les portes et les fenêtres de moyen gamme. Il est équipé de l'électricité et de l'eau. Par le nord Sakka Moncef est Sakka Ameur, ouest Sakka Mondher et Nadhir et par le sud rue Errached.

Mise à prix après déduction de 40% : Soixante treize mille et huit cent dinars (73.800,0000) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à n°4 rue Aloulou Ahmad prés du CNSS Sfax, mercredi 16 décembre 2020 (16/12/2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2020X01636VEPA1

Maître Hédi Fassatoui

Avocat près la cour de cassation

14 rue Charles de Gaule Tunis

Tel : 71.328.605

Matricule fiscal : 0079737P

Poursuivant : Mohamed Mouldi Magtouf ayant son siège chez Maître Hédi Fassatoui.

Partie saisie : Hamda - Jamila - Leila - Hassiba - Hamid - Kaled - Mohamed - Sihem - Fils Ferjeni Hassen demeurant à Hammam Jebli Hammam Guezaz Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Hédi Fassatoui avocat près la cour de cassation 14 rue Charles De Gaule Tunis.

Désignation du bien à vendre :

Toute la propriété, qui est une pièce de terrain de forme polygonale, la pièce numéro 2, objet du dessin immobilier, numéro 588563 Nabeul, et l'arpenteur fait 822 mètres carrés, située à Hammam al-Jabali, Hammam al Ghazaz, Kelibia, Nabeul, qui comprend des installations construites comprenant 2 maisons qui ont une entrée commune clôturée, le premier est une résidence de 52 mètres carrés comprend un studio, une chambre, une cuisine et un salon; et le second est une superficie de 73 mètres carrés; Il se compose d'une chambre, une cuisine et un salon, au milieu des deux maisons se trouve un espace couvert utilisant un jardin et une écurie en forme de cabane, un espace couvert comme abri pour les moutons.

Mise à prix : (95.790.000) outre les frais de poursuite judiciaire après la réduction de 40 %.

Date et lieu de la vente : lundi 21 décembre 2020 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite du lieu : toute la journée pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou pendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toutes personnes voulons participer aux enchères doivent consigner le 1/3 de la mise à prix les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020402329VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente à la chambre des criées au Tribunal de 1ère Instance du Kef, le 21 décembre 2020 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante : Société CELAMINE LIMITED, société Australienne, représentée par son agence en Tunisie, MF 1157540X, ayant élu son domicile au cabinet de son avocat Me Makram Boudali.

Contre : Société TUNISIE MINING SERVICES, son siège 53 rue Echam Tunis, élu son domicile chez Me Walid Ayfia, avocat, rue Hédi Chaker Le Kef

Avocat poursuivant : Me Makram Boudali, avocat, domicilié à l'immeuble Dream Centre, App A7-4-Avenue MED -V, Tunis, MF 839977K.

Immeuble à vendre:

1- La totalité du bien objet du titre foncier n°7313 Le Kef d'une superficie de 18.800 m², sis à Tajerouine gouvernorat du Kef, consistant en un entrepôt situé dans l'axe du coté ouest de la zone de 18.800m², ses murs sont constitués de 12 briques de 25 cm et soutenus par un bloc d'acier à une hauteur comprise entre 7,00 m

et 8,50 m, la superficie couverte est de 600m².

A noter que le même entrepôt contient des bons de constructions de bâtiments préparés pour l'activité minière. Leurs murs sont à leur tour composés de 12 briques de construction de la même épaisseur.

2- Entrepôt dans le même coin sud-ouest constitué d'un magasin et de bureau administratif dont les murs sont construits de briques de 12 et de 25 cm d'épaisseur et soutenus par des colonnes, des linteaux et des poutres de béton armé de épaisseur et portant une couverture du même matériaux de béton en épaisseur 19 P+5P et la surface couverte des deux parties est de 55,20 m².

3- Un entrepôt dont la concentration est située du côté est, ses murs sont construites de briques de 12 d'une épaisseur de 25 cm et sont soutenus par un bloc d'acier à une hauteur comprise entre 5 et 6 m. Ce sont des murs et un bloc de roulement pour une cage en acier d'une superficie de 656,00 m².

Notez que le même entrepôt contient une section de construction dont l'aspect tribal est également destiné à l'activité minière.

La mise à prix :

La mise à prix est fixée à la somme de 777.600,000 Dinars outre les dépenses de poursuite qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Lundi 21 décembre 2020 devant la chambre des criées du TPI du Kef à partir de 9h.

Observation :

La visite des locaux peut se faire tous les jours, le cahier de charge est déposé au greffe et au cabinet de l'avocat poursuivant

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront consigné le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation du Gouverneur.

2020402384VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution de deniers

Le greffier de la chambre de distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de la Mannouba, avise qu'il sera procédé à la distribution de la somme 13.800D000 consigné à la trésorerie régionale de la Mannouba suivant reçu n°M032628 daté du 26/02/2020 , par maître Noureddine Berkaoui Avocat à la cour de cassation M.F : 114116 R au nom de monsieur Jalel Hadded en sa qualité de contrôleur d'exécution de la société de mise en valeur et développement agricole «ZINA» en vertu de quoi est enrôlée l'affaire n°118 à l'encontre de la société de mise en valeur et développement agricole «ZINA», Tout créancier désirant participer devra produire ses titres de créances au greffe dudit tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion. L'article 468 du CPCC dispose que tout créancier désirant participer à la distribution est tenu à peine de forclusion de produire ses titres de créance au greffe du dit tribunal dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée, il doit en outre demander la collocation par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, Insertions et sommations prévus aux articles précédents.

2020T01107VEPA2

Ouverture d'un ordre aux fins de Distribution des Deniers

Tribunal de Première Instance Sousse 2

Le juge chargé du règlement des ordres et des distributions des deniers

Affaire numéro 103

Suite à la décision de Madame Samia Ouni, Juge Chargée de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Sousse 2, en date du 12/11/2020, il a été ordonner l'ouverture de la procédure d'ordre aux fins de distribution provenant du jugement d'adjudication n°804 en date du 3/3/2020.

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine Chebaane au nom de son mandant La Banque de Tunisie, élisant domicilée à son étude sis à l'Avenue Ibn Badiss Khezama Est Sousse à l'encontre de :

1- Farhat Ben Mohamed Ayoub, domicilié à Sidi Abdelhamid Sousse.

2- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE RNE n°0514211 Q domiciliée à son agence régionale de Sousse créancier inscrit ayant formulé opposition.

3- CNSS bureau régional de Sousse avenue de la République Sousse

4- Abderrazak Gharsellaoui domicile élu au bureau de son avocat maître Riadh Allani à l'Avenue Tahar Sfar immeuble Ben Dhieb Sousse.

Après consignation du produit de vente selon reçu n°M034703 en date du 3/11/2020 d'un montant de 995, 000,000 D.

Nous Samia Ouni Juge Chargée de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers, ordonnant la publication du présent au J.O.R.T.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter une demande

de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de la créance, par l'intermédiaire d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu.

Cet avis a été dressé en application des dispositions des articles 466-468 du code de procédure civile et commerciale.

2020S01241VEPA2

Société Idéal International Services "ID.I.S"

SARL au capital de 5000,000 dinars

Siège social : Rue Abi Alhasan al lakhmi immeuble al furat al Mezzanine bureau n°4 - Sfax

Identifiant Unique : 1051163J

En vertu du jugement du tribunal de 1ère Instance de Sfax n°9864 du 3 novembre 2020, la société Idéal International Services "ID.I.S" sise à Rue Abi Alhasan Al Lakhmi immeuble al furat al mezzanine bureau 4 - Sfax, a été déclarée en faillite et a fixé la date de cessation de paiement 3 mai 2019. Le même jugement a désigné Monsieur Hatem Kharrat juge commissaire et Monsieur Skander Mezghani syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au syndic de la faillite sis à l'adresse suivante : Route de Mahdia Km 1, immeuble Ghorbel, 2ème étage 3002, Sfax, Tél 74 239 695, et ce dans un délai de quinze jours de la date de la publication du présent avis.

2020X01618VEPA2

Ouverture de procédure de Distribution

En date du 10/11/2020, il a été ordonné par monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés du tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire 623, l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations d'un montant de 290.000.000D le 31/12/2019 sous n°M049498 suite à la requête de distribution introduite par maître Ben Abdallah Rim agissant pour le compte de la BIAT (MF 000 110 F/P/M/000) contre Fourati Hazem (CIN 05359750) et les créanciers cités dans l'ordonnance sur requête de consignation des deniers produit de la vente du titre foncier 113784 Sfax nommé «venuz2».

En vertu des dispositions de l'article 468 cpcc, il est rappelé que dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cette annonce est publiée conformément aux dispositions des arts 466 et 467 CPCC.

2020X01619VEPA2

Ouverture de procédure de Distribution

En date du 10/11/2020, il a été ordonné par monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés du tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire 624, l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations d'un montant de 143.000.000D le 16/3/2020 sous n°M013293 suite à la requête de distribution introduite par maître Ben Abdallah Rim agissant pour le compte de l'UBCI (M.F 00 2707 P/P/M/000) contre /1/ Soumaya Badri (CIN 01345978 12/ Fathia walha 3/ Houssem Maatar (CIN 11098837) et les créanciers cités dans l'ordonnance sur requête de la consignation des deniers produit de la vente du titre foncier 107396 Sfax nommé «El Amira 17»

En vertu des dispositions de l'article 476 cpcc «dans les 30 jours de la publication de l'insertion prévue au dit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'art 468 qui rappel que «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cette annonce est publiée conformément aux dispositions des arts 466 et 467 CPCC.

2020X01620VEPA2

Faillite de la Société Vernis et Peinture «S.V.P»

Route Saltnia km 3 - Z.I Poudrière 2 - Sfax

M.F : 0418515 Q

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax sous le n°232 en date du 3 Novembre 2020, la Société Vernis et Peinture «S.V.P», inscrite au registre de commerce sous

le n°B1135401997, a été déclaré en faillite. Le Tribunal a désigné Monsieur Hatem Kharrat en tant que juge commissaire et Monsieur Nizar Barkia syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis à la Rue Nasria, Imm. Tej, Bloc A, 3ème étage, B. 34, 3027 Sfax El Jadida, Téléphone 74 405 305 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (ce délai est augmenté de 60 jours pour les non-résidents ainsi que pour les dettes fiscales et celles de la CNSS).

2020X01623VEPA2

Clôture des Travaux de liquidation Judiciaire

Société «LA BRIQUE d'Hammamet»

MF : 0020853B

Le liquidateur de justice Monsieur Mokhless Ben Youssef annonce la clôture de la liquidation Judiciaire de la société la brique d'Hammamet de matricule fiscal n°0020853B, sous l'autorité de Monsieur le juge commissaire auprès du Tribunal de première instance de Grombalia en date de 3/8/2020.

2020402365VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°501 rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 16/01/2020 sur le jugement d'extension de faillite sur le gérant de la société de promotion immobilière ennajah monsieur Mohamed Sadak Damak, il a été nommé syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef et le juge madame Nadia el Ghanmi comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du syndic de faillite Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khareddine Pacha 2ème étage -App A2 - Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel et dans l'un des journaux quotidiens de langue arabe.

2020402366VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°31046 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 13/7/2020, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur les biens de monsieur Ridha Horchani et madame Rim Bouyahia sous le régime matrimonial de la communauté de biens et madame Jihene Abdesalam comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khareddine Pacha 2ème étage - App A2 - Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel.

2020402367VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FRANCO- TUNISIENNE D'ENERGIE NOUVELLE SOFTEN

S.A. au capital de 4 001 544 Dinars

Z.I, rue des Sciences - Grombalia

RNE : 0539181 K

Le Président du conseil d'administration invite les actionnaires de SOFTEN à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 11 décembre 2020 à 15h au siège de la société à Grombalia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration;

- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2019 et affectation du résultat

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence ;

- Questions diverses.

2020T01115SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Les Ciments d'Oum El Kelil Cl.O.K

SA, capital : 34 000 000 Dinars

Siège social : Cité Jardins - le Kef

RC : Kef - B1134871997

Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélil (Cl.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mardi le 22 décembre 2020 à 10h aux bureaux de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

4- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.

5- Octroi de quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019 pour les membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019 pour les membres du comité permanent d'audit.

9- Cooptation de la nomination de nouveaux administrateurs.

10- Délégation des pouvoirs.

2020R02508SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE GESTION ET FINANCE «C.G.F.»

S.A. au capital de 3 000 000 dinars

Siège social : 17, Rue de l'Ile de Malte, Immeuble Lira, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis.

Identifiant unique : 0539726X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société COMPAGNIE GESTION ET FINANCE «C.G.F.» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 4 décembre 2020 à 9h30 au siège social à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives aux exercices 2017, 2018 et 2019.

2. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

4. Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019.

5. Fixation du montant des jetons de présence.

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

7. Renouvellement des mandats des Administrateurs et / ou Nomination de nouveaux administrateurs.

8. Pouvoirs pour les formalités.

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire :

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société COMPAGNIE GESTION ET FINANCE «C.G.F.» sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 11 décembre 2020 à 9h30 au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2020R02526SANB3

Convocation à l'AGO

Société SOFIP-SICAF

S.A. «SOFIP-SICAF» au capital de 1.500.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF 492569Y/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SGSTR sont convoqués en assemblée générale ordinaire à son siège sis : Zone Pétrolière à Radés - 2040, pour le jeudi 17 décembre 2020 à 10H30, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019

7) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou d'un extrait.

2020R02528SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE GENERALE DE SERVICES ET DE TRAVAUX EN REGIE «SGSTR»

S.A. «SGSTR»

Au capital de 50.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 82723H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SGSTR sont convoqués en assemblée générale ordinaire à son siège sis : Zone Pétrolière à Radés - 2040, pour le jeudi 17 décembre 2020 à 9H30, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019

7) Renouvellement et/ou nomination du commissaire aux comptes

8) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou d'un extrait.

2020R02529SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire à réunir extraordinairement

EXXOIL

S. A. au capital de 6.500.000 Dinars

Identifiant Unique : 430009C

Siège social : Km 13 Ez-zahra 2034

Identifiant CNSS : 14083487

Les actionnaires de la société "EXXOIL" sont convoqués à l'assemblée générale à réunir extraordinairement le 18/12/2020 à 10h au siège de la Société sis à la route de Sousse, Km 13 Ez-Zahra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration

- Approbation de la cession de 25% d'intérêts dans la concession AL MANZAH

- Autorisation à donner aux fins de signer l'acte de cession

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2020R02531SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société AKYES

Société anonyme

Au capital de 1100000 Dinars

Siège social : Route du Bac - 2040 Radés

RC : B 16 695 1996

M.F : 046135N/A/M/000

I.U : 0046135N

Messieurs les actionnaires de la Société AKYES sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 23 décembre 2020 à 9h30 au siège social de la société sise à la Z.I. Route du Bac - 2040 Radés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts de la société AKYES et mise en conformité avec les dispositions de la loi n°2019-47 et la loi n°2018-52.

2- Pouvoirs pour formalités.

2020R02533SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SUNAGRI

Société anonyme

Au capital de 800 000 Dinars

Siège social : 124, AV. de la liberté 1002 Tunis Belvédère

RC : B02156542013

MF : 1310976 J/A/M/000

I.U : 1310976 J

Messieurs les actionnaires de la Société SUNAGRI S.A sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 24 décembre 2020 à 12h30 au siège de la société KAWARIS sis à Sidi Toumi - Beni Khalled, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts de la société SUNAGRI S.A et mise en conformité avec les dispositions de la loi n°2019-47 et la loi n°2018-52.

2- Pouvoirs pour formalités.

2020R02534SANB3

Convocation à l'AGO des actionnaires

Société Aquaculture du Sahel

SA au capital de 4.060.000 DT

Siège social : Port de Téboulba 5080 Monastir

Identifiant unique : 1142230H

Les actionnaires de la Société Aquaculture du Sahel sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 9 décembre 2020 à 11 heures au siège social de la société SAGES CAPITAL sis à la rue de la Bourse, Immeuble Molka, Bureaux B5-B6, les Jardins du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2019 ;

2. Lecture des états financiers afférents à l'exercice 2019 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2019 ;

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2019 et des états financiers clos au 31 décembre 2019 ;

5. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

7. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 ;

8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2020S01248SANB3

Convocation

Société Promotion Médicale du Sahel

SA au capital 12.340.600 Dinars

MF/RNE : 1154997Q

Siège social : Rue 22 Janvier 1952 Immeuble Essaada 1er Etage B - 6 Sousse 4000

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire se tiendra le 11 décembre 2020 à 14 heures à la galerie «EL BIROU», 8 rue 22 Janvier 1952 Sousse 4000, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la date de l'assemblée générale.

2. Lecture du Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2019.

3. Lecture du Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

4. Approbation du rapport de gestion établi par Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

8. Approbation des conventions conclues dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des Sociétés Commerciales.

9. Approbation de la clôture définitive du capital suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2018 et fixation de la répartition de nombre des actions.

10. Questions diverses.

11. Pouvoirs pour formalités.

2020S01259SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DETENTE ET VACANCES «HOTEL ALYSSA»

S.A. au capital de 5 430 000 dinars

Siège social : Route Touristique, Khezama - Sousse

Identifiant unique : 004592 F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Détente & Vacances « Hôtel Alyssa » sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2020 à 10 heures au siège social de la société sis à Boulevard 14 janvier Sousse, en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

2. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives a l'exercice 2019

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2019

5. Affectation des résultats de l'exercice 2019

6. Quitus aux administrateurs

7. Renouvellement des mandats des Administrateurs

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour les formalités.

2020S01263SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "HOTEL LA GONDOLE"

S.A. au capital de 1 350 000 dinars

Siège social : Boulevard Hédi Chaker - Sousse

Identifiant unique : 456056X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hôtel «La Gondole» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 12 décembre 2020 à 12 heures au siège social de la société sis à Boulevard Hédi Chaker Sousse, en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

2. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice 2019.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2019.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Renouvellement des mandats des Administrateurs.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs pour les formalités.

2020S01264SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2019 qui se tiendra le jeudi 24 décembre 2020

Polyclinique El Bassatine

SA au capital de 4.834..000 dinars

Siège social : Cité Jardins II - 3002 Sfax

RNE : Identifiant unique n° : 017861B

Matricule fiscal : 017861B/A/M/000

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique El Bassatine sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la société, le jeudi 24 décembre 2020 à 17 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

2) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2619.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2019.

7) Approbation des dons et subventions accordées,

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le Directeur Général.

9) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

10) Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation.

11) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

12) Questions diverses.

13) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2019, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2020X01621SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PRIMOIL SA

Au capital de : 26704500 DT

Bureau B3, IMMEUBLE EMERAUDE,

Avenue de La Bourse, Les Berges du Lac II, Tunis 1053 Tunisie

Identifiant unique : 1013512X/A/M/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société PRIMOIL SA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, au Bureau B3 Immeuble Emeraude, Avenue de la Bourse, Les Berges du Lac II Tunis 1053 Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture des rapports de gestion et des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2018.

- Approbation des rapports de gestion et des états financiers de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions réglementées conclues en 2018.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice 2018.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019 2020 et 2021.

- Pouvoirs pour formalités.

2020402360SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

PRIMOIL SA

Au capital de : 26704500 DT

Bureau B3, Immeuble Emeraude,

Avenue de La Bourse, Les Berges du Lac II, Tunis 1053 Tunisie

Identifiant unique : 1013512X/A/M/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société PRIMOIL SA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 18 décembre 2020 à 12h, au Bureau 83 Immeuble Emeraude, Avenue de la Bourse, Les Berges du Lac II Tunis 1053 Tunisie, à l'effet de délibérer l'ordre de jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'opération d'augmentation du capital.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération d'augmentation du capital.

- Approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'opération d'augmentation du capital.

- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération d'augmentation du capital.

- Augmentation de capital par compensation de l'avance de la société GAP.

- Cession des 91.37% des actions.

- Modification des statuts.

- Pouvoirs pour les formalités.

2020402361SANB3

BIO Tunisia Innovation "BIOTI"

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : PRO BUSINESS Center «PBC» Espace Tunis, Immeuble H, Bureau H3, Montplaisir, 1073 Tunis

IU RNE : 1504196M

MF : 1504196M/A/M/000

Le Conseil d'Administration, réuni le 16/11/2020, a décidé de convoquer

les actionnaires de la société BIO Tunisia Innovation "BIOTI" à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le lundi 21 décembre 2020 à 10 Heures au cabinet de Maître Mohamed Lassâad Haj Taieb, sis à l'immeuble «El Ksour», 4ème étage, Bureau n°1, rue Ariana les Roses, Ennasr 2, Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019;

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes,

3- Approbation des opérations et conventions prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et Affectation des résultats;

5- Nomination des administrateurs;

6- Nomination du commissaire aux comptes ;

7- Questions diverses.

2020402372SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

Wintech Tunisie

SA au capital 3 500 000 dinars

Siège social : Route de Bizerte KM2 Cité 8 Ghazala Ariana 2083

Identifiant unique : 811479A

Les actionnaires de la société Wintech Tunisie, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 11 décembre 2020, à 10 heures du matin à Tunis - Centre Dorra El Manar II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10 h :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2019.

5. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2019.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7. Ratification la nomination provisoire d'un administrateur.

8. Renouvellement des mandats des administrateurs.

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

10. Fixation des jetons de présence;

11. Pouvoir pour formalité.

Assemblée générale extraordinaire à 12 h :

1. Exposé de la situation financière de la société.

2. Augmentation du capital

3. Modification corrélative de l'article 6 du statut.

4. Pouvoir pour formalité.

2020402374SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NetSystem Edition

S.A au Capital social de 1 000 000 Dinars

CNSS : 00320141-41

Matricule fiscal : 1134678R/A/M

Siège social : Rue 8805, Immeuble 7 Cité El Khadra 1003 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société NetSystem Edition S.A sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 15 décembre 2020 à 10h au 19, Immeuble BTK Groupe BPCE, bureau 312, 112 Bis Avenue Mohamed V, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019 ;

Tous les documents sont mis à votre disposition au siège social de la société.

2020402381SANB3

Convocation de la première réunion de l'assemblée générale extraordinaire

Société Energies Renouvelables Eni-ETAP

Capital social : 1.000.000DT

Identifiant unique : 1617984J

Messieurs les actionnaires de la société SEREE dont le siège est sis aux Berges du Lac, rue du Lac de Côme Tunis 1053, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la SEREE le 24 novembre 2020 à partir de 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La ratification par les actionnaires du mode et du délai de la convocation.

2- Conversion des titres participatifs en actions (modification de l'article 6 des statuts);

3- Décision de l'augmentation du capital social et modification subséquente de l'article 6 des statuts ;

4- Modification de certaines dispositions statutaires afin de se conformer aux exigences de la loi n°2019-47 relative à l'amélioration du climat d'investissement;

5- Pouvoirs pour formalités.

2020402387SANB3

Autres sociétés

Société Mutuelle de Base pour les Services Agricoles

RIMEN

En vertu de l'assemblée d'introduction en date du 28/9/2020 le comité temporaire de la société mutuelle de base pour les services agricoles Rimen invite à tenir sa session de fondation le mardi 1er décembre 2020 à 10H du matin au siège du G.DA Choucha cité Taieb Mhiri - Sejnene.

Agenda de la session :

- Approuver le statut de la société coopérative

- Election du conseil d'administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la société.

2020T01110SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE

"S.S.C.A.M" Menzel Bou Zelfa

RC : C14611998

MC : 9494 MN 000 B

CNSS : 26893-24

Tel : 72 292 053

Fax : 72 292 046

Suite à la décision du conseil d'administration, tous les coopérateurs de la société sont priés de se présenter le 3/12/2020 au siège social, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour :

1/ Approbation du rapport du conseil d'administration des exercices suivants : 2014 / 2015 / 2016 / 2017/ 2018 / 2019

2/ Approbation des états financiers

3/ Approbation de rapport de l'expert comptable

4/ Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration.

2020T01114SODB3

Report de l'assemblée générale ordinaire

Coopérative des Manutentionnaires du Marché de Gros Bir Elkassaa

COOPMAG

MF : 0036149 P N M 000

Il est porté à l'attention de Messieurs les Coopérateurs de la Coopérative des Manutentionnaires du marché de gros de Bir Elkassaa, que le conseil d'Administration a décidé le report de l'AGO initialement prévue pour le 22 novembre 2020 au 17 janvier 2021 avec le même ordre du jour.

2020R02516SODB3

Société Mutuelle de Base de Service Agricole de la Cave Viticole Muscats de Kélibia

MF : 9903X

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave viticole Muscats de Kélibia, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société sis à Menzel Yahia, Kélibia, le jeudi 17 décembre 2020 à 10 heures, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2019

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2019

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectations des résultats.

6/ Election partielle des membres du conseil d'administration.

- Les candidatures à l'élection partielle des membres du conseil d'administration doivent être présentées 10 jours avant la tenue de l'assemblée, directement au siège de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

- Les documents comptables relatifs à l'exercice 2019 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2020R02518SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Monsieur Karim Ben Manoubi Hidar titulaire de la CIN 02998618, déclare la perte du titre de propriété n°03/46514, du 22-7-2013 objet du titre foncier n°92957 Sousse et du certificat de perte octroyé par le poste de police de Hammam Sousse le 9-11-2020 sous le n°1322.

Prière à ceux qui le trouvent de bien vouloir le déposer à la conservation foncière la plus proche.

2020S01247DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ibrahim Ben Ali Ben Hassen Abid, titulaire de la CIN n°02949611, déclare la perte des 2 actes de propriétés n°03/41246 et 03/41247 du 17/11/2011 objet du titre foncier

n°139553 Sousse sis à délégation de Kalaa Kébira Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n°639 le 12/11/2020 par le poste de police de Kalaa Kébira.

2020S01260DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Abdelkarim Ben Fredj Abdessalem, titulaire de la CIN n°02943442, déclare la perte des 2 actes de propriétés n°03/41246 et 03/41247 du 17/11/2011 objet du titre foncier n°139553 Sousse sis à délégation de Kalaa Kébira Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n°473 le 23/10/2020 par le poste de police de Kalaa Kébira.

2020S01261DIVD2

Avis

Mme Hedia Bent Mohamed Ben Taher Sallem, porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (contrat de donation daté du 14 Avril 2013 enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax le 02 mai 2013 Quittance n°M030067 rédigée par les notaires : Zouch Oussama et Dhouib Ibrahim) de sa part à l'indivision qui était égale à 17/144 de la parcelle de terrain qui est d'une superficie de 324 m², sur laquelle est édifiée une ancienne maison de deux étages, sise entre route Saltniya et Sidi Mansour km 2,5 Sfax. Par conséquent, elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire "Oussama Zouch" sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage app n°4 - 3027 Sfax.

Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2020X01613DIVD2

Avis

Mr Lasaad Koubaa porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (partage daté du 13 septembre 1998 et rédigé par les notaires Zoheir Kallel et Abdelaziz Abid) de son lot de terrain de 260 m c, et 1/4 indivise du Terrain sur lequel est édifié une maison sise à la route de Tunis Sakiet Ezzit Wed Grawa Sfax par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2020X01614DIVD2

Avis

Les Héritiers de Jawida El Hakim son mari Abd Rahmen El Hakim et ses enfants Mohamed et Hatem et Serra annonçent que le titre de sa propriété de la totalité de la moitié indivise d'un terrain composé de 50 oliviers situé à la route d'El Ayn Km 25 Sfax et de la totalité de la moitié indivise d'un terrain composé de 20 oliviers situé à la route d'El Ayn Km 27 Sfax et de la totalité de la moitié indivise d'un terrain de huyazat El Mizgani composé de 20 oliviers situé à la route de Gremda Bir Ben Ayed Bouthady Km 24 Sfax ont pour origine un acte de partage enregistré au 12 Mai 2003 par Sadak Kammoun et Mohamed Abid a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition.

2020X01622DIVD2

Avis

Héritiers Trabelsi Fathi annoncent qu'ils possèdent une chambre avec un terrain à Sfax à la route de l'Aéroport km 2 effectuer par l'acte de partage qui était fait le 17-12-1978 ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2020X01624DIVD2

Avis

Héritiers Ouerghemi Mokhtar annoncent qu'ils possèdent un terrain de surface à 4219 m² à Sfax à la route Manzel Chaker km 8 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 29-4-1980 ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2020X01625DIVD2

Perte d'un contrat de vente

Mr Zouhair Ben Rjeb Ben Amor Abdennadher titulaire de la CIN n°01050253 déclare la perte d'acte de propriété concernant la propriété objet d'un contrat de vente notarié daté le 23 septembre 1994 enregistré le 12 octobre 1994 n°4537 par les notaires Ben Hmedou Sadok et Bouraoui Abdejlil concernant un lot de terrain d'une superficie de 903.90 m² contenant une maison composée de deux étages sise à la route Gabès Km 9 et il prétend avoir un 2ème acte de propriété tenant place à l'origine perdu.

Toute opposition devrait parvenir à l'huissier notaire maître Maamri Thameur Imm Borj Bloc B 4ème étage n°2 Sfax dans le délai de 70 jours de la date de la publication. Toute opposition après ce délai serait irrecevable.

2020X01626DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Rabeh Ben Mohamed Grati annonce que le titre de propriété du terrain de surface de 1795.40 m² sise à la route de Teniour Km14 Awebed Sfax est perdu et il désire en faire établir une deuxième copie originale objet de donation par les deux notaires Sadok Kammoum et son collègue.

Toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du Notaire Malek Medhioub 16 Place 5 décembre Sfax Médina dans un délai maximum de 70 jours.

2020X01630DIVD2

Avis

Malika Bent Taieb Rekik annonce qu'elle possède la moitie dans l'indivision d'un terrain de superficie 401.8 m² sis à la route Gabès km 28 Sfax.

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X01632DIVD2

Perte du titre de propriété

M. Hatem Ben Habib Al Louati informe que suite au décès de sa défunte mère, Maysa Bent Belkacem Hassan AL-Azouzi et comme le prouve l'acte de notoriété de décès, qui a été établi par le juge cantonal de Bizerte le 12 juin 2015 sous le numéro 01226, et suite a la perte de son titre de propriété, n°113083 - extrait de l'administration régionale de la propriété foncière de Bizerte pour l'immeuble objet du titre foncier numéro 50010, nommé Hinda, canton d'Allouata, la délégation de Bizerte sud, le gouvernorat de Bizerte, ayant une superficie totale de vingt milles deux cent cinquante-huit mètres carrés (20.258 m²) comme il est mentionné au certificat de perte numéro 338 délivré du poste de la garde nationale de Bizerte sud le 7/10/2020.

Selon les dispositions de l'article 364 du code des droits réels, il publie cette déclaration indiquant qu'après un mois écoulé à compter de la date de publication du contenu du titre de propriété dans le journal officiel et dans un journal quotidien remet une copie de l'acte qui en tient lieu.

Cette annonce a été publiée dans le journal AL-Shorouk le 5/11/2020 à la page n°15 de l'attaché sportif.

2020402280DIVD2